



PRESENTATION DES MODIFICATIONS 2013 ET DE QUELQUES RAPPELS DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES ATTELAGE DU REGLEMENT DES COMPETITIONS



Préambule

Voici une liste, non exhaustive, des modifications du Règlement des Compétitions FFE Dispositions Spécifiques Attelage 2013.

Cette liste prend en compte l'édition du site FFE des dispositions spécifiques 2013

Ce règlement est à lire en liaison avec le Règlement des Compétitions Dispositions Générales en vigueur.

Les dispositions générales établissent les règles communes à toutes les disciplines. Les dispositions spécifiques établissent les règles particulières à chaque discipline. Lorsqu'elles diffèrent des règles communes, les règles spécifiques sont prépondérantes.

Les cas non prévus sont traités par le jury. Il est compétent pour prendre la décision fondée sur le bon sens et le fair play qui s'inscrit le mieux dans l'esprit du règlement fédéral.

Des Dispositions Générales, voir en complément les articles 1.6.A (Autorités qualifiées pour engager une procédure de sanction), 5.3.C (Président du Jury), 5.4.C (Généralités), 6.3.D (Acceptation), 6.6.A (Concurrents étrangers), 6.6.B (Concurrents Handicapés), 7.1.B (Procédure d'inscription pour les chevaux stationnés dans un pays de l'Union Européenne autre que la France et concourrant en France)

Il est évident qu'il est important d'être en possession des dernières versions du Règlement des Compétitions FFE Dispositions Spécifiques Attelage 2013 et du Règlement des Compétitions Dispositions Générales 2013.

Rappelons enfin que ces règlements peuvent être modifiés par une publication au BO ainsi que sur le site Internet de la Fédération.

Attention : Les Dispositions Spécifiques Attelage 2013 présentent des variantes avec le Règlement FEI

Réf. Article **Chapitre I: ORGANISATION Art.1.1 Programme des concours** Art.1.1 * Le programme doit notamment comporter : - la dimension exacte de la carrière de dressage pour les épreuves concernées - les tests planifiés lorsque le règlement autorise plusieurs combinaisons - l'intitulé de la reprise de dressage pour chaque épreuve Art1.2 Terrain et équipement Art.1.2.A Terrain de Dressage **Epreuves** Dimension de la carrière de dressage Norme Tolérance Amateur Elite GP 100 m x 40 m Amateur 1 GP 80 m x 40 m 100 m X 40 m Amateur 2 80 m x 40 m Indoor: 70 m x 30 m 80 m x 40 m ou 100 m x 40 m Indoor: 70 m x 30 m Préparatoires Club Elite GP, Club Elite 80 m x 40 m Solo et Paire: 60 m x 20 m Club 1, Club Poney 1, Club A1 80 m x 40 m L'article définit les dimensions normées des carrières de dressage et les tolérances permises pour chaque épreuve. Art.1.2.B Parcours de marathon La phase de pas, dite phase D est remplacée par une phase de liaison à allure libre. Voir en 6.2 la distance et les vitesses maximales. Voir en 7.5.B. I les définitions pour les temps limite et minimum dans la phase D. **Chapitre II: EPREUVES** Art.2.2 Tableau des épreuves Art.2.2 Tableau des épreuves LFC **EQUIDES EPREUVES TESTS** Dressage + Maniabilité Combinée + Maniabilité (facultatif) Amateur 2: Team. Paire. Solo Ε Amateur, OU Amateur 2 Poney: Team, Paire, Solo **ABCD** Pro Dressage + Marathon Amateur 2 Trait: Team, Paire, Solo **Traits** OU Dressage Combiné + Marathon Une nouveauté : Possibilité d'avoir des épreuves Amateur2 à 3 tests (Dressage + Maniabilité Combinée + Maniabilité) Pas de changement pour les autres épreuves.

	Art.2.3 Epreuves Amateur Trait
Art.2.3	Epreuves Amateur Trait
	La dérogation pour les chevaux de traits de 4 ans qui pouvaient participer aux tests de dressage et de maniabilité des épreuves Préparatoires et Amateur Trait est supprimée. Se reporter maintenant au tableau en 5.1 (Qualifications et participations des poneys / chevaux)
	Rappel: les Traits qui participent à des épreuves ouvertes aux équidés E sont soumis aux règles des équidés E et non à celles des Traits.
	Chapitre III : OFFICIELS DE COMPETITION
	Art.3.1 Composition du Jury
Art.3.1	Composition du Jury
	* Dans le cas de désistement d'un Officiel, son remplaçant devra avoir la qualification requise et être inscrit à sa place sur la DUC.
	Cette obligation de faire figurer le remplaçant sur la DUC ne figurait pas en 2012
	Art.3.5 Chef de Piste
Art.3.5	Chef de Piste
	Dans les championnats et les épreuves Amateur Elite GP, le chef de piste n'a plus a être validé par la FFE.
	Art.3.9 Commissaire aux obstacles de marathon
Art.3.9	Commissaire aux obstacles de marathon
	Rappel: * Les Commissaires aux obstacles doivent avoir reçu copie en nombre suffisant du rapport
	d'obstacle comportant le schéma de leur obstacle afin d'être en mesure d'y reporter le temps de chaque concurrent et sa route à travers l'obstacle.
	Art.3,11 Conflit d'intérêt
Art,3,11	Conflit d'intérêt Rappel: * Lorsqu'un Juge accepte une invitation pour juger, il doit indiquer le plus tôt possible à l'organisateur ses éventuelles impossibilités de jugement à l'égard des personnes ou poneys / chevaux prenant part à la compétition. Le Président de jury pourra ainsi affecter ce Juge à des épreuves dans lesquelles la personne ou le poney / cheval en question, ne prend pas le départ.
	* Les Juges nommés par la FFE ne doivent pas avoir d'impossibilité de jugement dans le concours concerné.

Chapitre IV : CONCURRENTS

Art.4.1 Qualifications / Participations

LFC MENEUR	Epreuves	GALOP MINI MENEUR: GALOP ATTELAGE OU MENEUR	AG MENE Mini		AGE MINI EQUIPIER	LFC EQUIPIER
	Club 2A	2		12		P
	Club Poney 2	2		18	TA W	
	Club 2	2	10	_		
	Club 1A	2	_	12	15 15	Club
	Club Poney 1	4		18		Club, Amateur
	Club 1 : Paire, Solo	4	10			ou Pro
Ola Is	Club Elite et Elite GP : Paire, Solo	4	10	\		00110
Club	Club Poney 1 Team	<mark>7</mark>	<mark>12</mark>	_	<mark>2 équipiers :</mark>	
	Club 1 Team	7	12	_	1>18 ans	
	Club Elite et Elite GP : Team	7	<mark>14</mark>	_	1>15 ans	
Club, Amateur	Préparatoire : Paire, Solo	4	10	_	12	Club, Amateur
ou Pro	Préparatoire : Team		12	_	<mark>14</mark>	ou Pro
	Amateur 2: Team, Paire, Solo Amateur 2 Poney : Team, Paire, Solo Amateur 2Trait : Team, Paire, Solo	7	14	_		Club,
Amateur ou Pro	Amateur 1 GP : Team, Paire, Solo Amateur 1 GP Poney : Team, Paire, Solo Amateur 1 GP Trait : Team, Paire, Solo	7	14	_	14 14	Amateur ou Pro
	Amateur Elite GP : Team, Paire, Solo Amateur Elite GP Poney : Team, Paire, Solo		14	_		

Des changements dans les galops et les âges minima des meneurs et équipiers pour certaines épreuves.

Art.4.1	Qualifications / Participations
	Rappel:
	* Pour les meneurs en situation de handicap reconnu par un justificatif officiel, se référer à
	l'article 6.6.B des Dispositions Générales.
	Art.4.2 Tenue
Art.4.2	Tenue
	Rappel: Attention à la nouvelle disposition de l'article 6.4.A (Protection et tenue /
	Protection) des Dispositions Générales qui prévoit notamment :
	"Certaines dispositions particulières concernant la coiffure des concurrents sont prévues par disciplines.
	Quelques soient ces measures particulières, le port du casque est obligatoire dans toutes
	les disciplines, pour les concurrents mineurs ou concurrents des épreuves junior et moins."

	"Un gilet de protection, quand il est rendu obligatoire par les dispositions spécifiques d'une discipline, doit répondre aux normes équestres en vigueur. Toute autre protection améliorant la sécurité du pratiquant et adaptée aux sports équestres est autorisée sous la responsabilité du cavalier. »
	Art.4.2 Tenue
	4.2.B Epreuves Préparatoire et Amateur
Art.4.2.B.2	Tenue du marathon et de la maniabilité combinée
	Rappels:
	* Les shorts ne sont pas autorisés. * Toutes les personnes à bord de la voiture, doivent porter une protection de dos et un casque
	aux normes.
	* Fouets, gants et tablier sont facultatifs.
	* Le port d'un porte-dossard individuel et personnel est obligatoire pour le meneur et tous les
	coéquipiers.
	* Il est obligatoire de remplir et de porter une fiche médicale FFE individuelle pour chaque
	personne présente sur la voiture. La fiche médicale FFE est disponible sur <u>www.ffe.com</u> .
	* Toute infraction entraîne l'élimination.

	Chapitre V : PONEYS / CHEVAUX				
	Art.5.1 Qualific	cations et participations des poi	neys /	chevaux	
Art.5.1	Qualifications et Participations des Poney/chevaux				
			AGE	NB PARTICIPATIONS PAR JOUR	
		Club Poney 2A	4	3 ou 1 si équidé de 4 ans	
		Club Poney 2	4	3 ou 1 si équidé de 4 ans	
		Club 2	4	3 ou 1 si équidé de 4 ans	
		Club Poney 1A	4	2 ou 1 si équidé de 4 ans	
		Club Poney 1	4	2 ou 1 si équidé de 4 ans	
		Club 1	4	2 ou 1 si équidé de 4 ans	
		Club Elite et Elite GP	5	1	
		Préparatoire	5	2	
• 4		Amateur 2	5	2 (1 si marathon)	
		Amateur 1GP	5	1	
		Amateur Elite GP Solo/Poney Solo	<mark>6</mark>	<mark>1</mark>	
		Amateur Elite GP	5	1	
		Paire/Poney Paire/ et Team/Poney Team			
	ans. Pour les épreuve des équidés est d	es Amateur Elite GP Solo et Solo es Amateur Elite GP Paire Poney, de 5 ans. sont identiques aux dispositions	, Paire		

Chapitre VI: NORMES TECHNIQUES

Art.6.1 Normes des voitures pour les épreuves Amateur

L'article 6.1 a été remanié en 2013 avec notamment un article 6.1.D spécifique pour les largeurs de voie

Art.6.1.B

Voiture pour le dressage, le dressage combiné, la maniabilité et le test d'adresse

Type d'attelage	Nombre de Roues	ÉQUIPEMENT
Team / Paire	4	2 ou 4 Freins
Solo	2 ou 4	Reculement si pas de frein

En épreuves Solo si la voiture n'est pas équipée de frein il faut obligatoirement utiliser un système de reculement sur le harnais.

Art.6.1.C.1

Voitures pour le marathon et maniabilité combinée Nombre de roues, largeur des voitures et poids

TYPE D'ATTELAGE	POIDS MINIMUM		Nombre de Roues
	CHEVAL	PONEY	
Team	600 kg	300 kg	
Paire	350 kg	225 kg	4 <mark>avec freins à l'arrière au minimum</mark>
Solo	150 kg	90 kg	

^{*} La voiture doit être équipée de catadioptres

Spécificités liées aux épreuves Amateur et Préparatoire

* En épreuves Solo, les voitures à 2 roues sont autorisées uniquement en maniabilité combinée. Elles sont équipées de reculement si elles n'ont pas de frein.

Spécificités liées aux épreuves Club

- * Le poids de la voiture est libre. La voiture doit avoir un poids adapté en fonction du type du ou des équidés.
- * En épreuves Solo, les voitures à 2 roues sont autorisées. Elles sont équipées de reculement si elles n'ont pas de frein.

Art.6.1.C.2

Voiture pour le marathon et la maniabilité combinée Meneurs et équipiers

Les passagers ne sont plus autorisés.

CATEGORIE D'ATTELAGES	Nombre D'equipiers	PLACE CORRECTE
Attelages Team	2	Derrière le meneur
Attelages Paire 1		Derrière le meneur
Attelages Solo	1	Derrière ou à côté du meneur si voiture à 2 roues sans panier de
	l	<mark>groom</mark>

^{*} Dans les obstacles type marathon de la maniabilité combinée et les obstacles de marathon, le coéquipier peut se mettre debout uniquement dans les voitures à 4 roues et dans celles à deux roues munies d'un panier de groom, ainsi que communiquer avec son meneur.

Art.6.1.C.2 Voiture pour le marathon et la maniabilité combinée Meneurs et équipiers

- * La voiture doit transporter le nombre de personnes réglementaire minimum lorsqu'elle passe entre les passages obligés, les lignes de départ et d'arrivée de phase ou les lignes d'entrée d'obstacles.
- * En toutes circonstances, il est interdit de changer d'équipier entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée de la phase E, sous peine d'élimination.

<u>A noter</u>: Cet article ne concerne que la phase E. **A noter également que les équipiers peuvent être différents pour chaque phase du marathon.**

Art.6.1.D | Largeur de voie

- * Hormis pour les tests nécessitant une voie spécifique, la voie au sol minimum est 125 cm.
- * En épreuves solo de maniabilité combinée, les voitures ayant une voie au sol de 138cm ou plus sont tolérées. L'engageur doit avertir l'organisateur au moment de la cloture des engagements qu'il participera avec ce type de voiture et lui transmettre la voie exacte.
- * Une tolérance de 2 cm est acceptée pour les voies au sol en dressage, maniabilitée et dressage combinée.

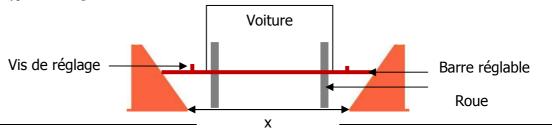
Art.6.1.D.1 Voie au sol et écartement En épreuve Club

* Seules les épreuves Club A2/Club Poney 2/Club 2 bénéficient d'une tolérance permettant d'utiliser des voitures ayant une voie au sol inférieure à 125cm.

	LARGEURS DE VOIE SPECIFIQUE -NORMES MINIMALES-				
Type d'attelage	CLUB A2/ CLUB PONEY 2/ CLUB 2	AUTRES EPREUVES CLUB			
	VOIE EN MANIABILITE « X »	Voie en maniabilite//Dressage combine « X »			
Attelages Team chevaux	_	160 cm			
Attelages Paire chevaux	_	150 cm			
Attelages Solo cheval ou poney A, B, C, D	140 cm	140 om			
Attelages Paire poneys A, B, C, D	_	140 cm			
Attelages Team poneys A, B, C, D	_				

Rappels:

* En maniabilité et en dressage combiné si la voie au sol de la voiture est inférieure à l'écartement requis, la voiture est équipée soit d'un essieu réglable, soit de roues cages : système permettant d'élargir la voie sans allonger l'essieu, soit d'une barre réglable. Il s'agit d'une barre horizontale rigide et réglable fixée à moins de 35 cm du sol. Le réglage de la barre s'effectue avec le meneur et le ou les coéquipiers sur la voiture, à l'aide de deux cônes de maniabilité dont l'écartement - x - correspond aux écartements indiqués ci-dessus suivant le type d'attelage :



Document non contractuel réalisé par G.MARION et M.DELIGNIERES

Page 7 sur 12

Document daté du 20/01/2013

Art.6.1.D.2

Voie au sol et écartement

En épreuve Amateur et Préparatoire

		LARGEURS DE VOIE AU SOL -NORMES MINIMALES-	
	PREPARATOIRE	AMATEUR 2	AMATEUR 1 GP / ELITE GP
Type d'attelages	VOIE AU SOL EN MANIABILITE ET EN DRESSAGE	VOIE AU SOL EN DRESSAGE COMBINEE	VOIE AU SOL EN DRESSAGE ET MANIABILITE
Attelages Team chevaux	160 cm	160 cm	160 cm
Attelages Paire chevaux	150 cm	150 cm	150 cm
Attelages Solo cheval ou poney A, B, C, D	140 cm	140.cm	140 cm
Attelages Paire poneys A, B, C, D	es Paire poneys A, B, C, D		140 0111
Attelages Team poneys A, B, C, D			

Art.6.2 Tableaux des normes techniques des différents tests

Art.6.2

Tableau

Dressage et Marathon

		Club Elite GP	Préparatoire	Amateur 2	Amateur 1 GP	Amateur Elite GP
	Reprises	Club Elite Amateur 1 Trait Jeune	Club Elite Amateur1GP Solo Amateur 1 GP Paire/Team Amateur Elite GP: 8, 8B, 8C, 11, 9, 10 Amateur 1 Trait Jeune	Club Elite Amateur 1 GP Solo Amateur 1 GP Paire/Team Amateur 1 Trait Jeune	Amateur 1 GP Solo Amateur 1 GP Paire/Team Amateur 1 Trait Jeune	Amateur Elite GP Solo/Poney Solo : 9 Amateur Elite GP Paire/Poney Paire : 8B Amateur Elite GP Team : <mark>11</mark> Amateur Elite GP Poney Team: 8C
P	Phase A, distance et vitesse	-	-	5 000 m à 14 km/h Poneys et Traits : 13 km/h	5000 m à 15 km/h, <mark>Poneys et Traits : 14</mark> km/h	9000 m à 15 km/h, Poneys : 14 km/h,
	Phase de liaison, distance et vitesse	<mark>1 000 m à</mark> 6km/h	-	1 000 m a Poneys et Tr		1 000 m à 6 km/h Poneys : 5 km/h
	Distances entre les obst	300 m mini	-	300 m mini		

A noter:

Pour les épreuves Traits, plus de temps accordé dans les obstacles marathon mais une pénalité de 0,1 point/sec

	Chapitre VII : DEROULEMENT
	Art.7.5 Marathon
Art.7.5.B.1	Test de marathon Temps et vitesses
	* Le temps limite est égal au double du temps accordé pour les phases D et E. * Le temps minimum de la phase A et de la phase de liaison est égal au temps accordé moins deux minutes. * La phase de liaison est une phase à allure libre ayant pour but de permettre la récupération des poneys/chevaux et leur préparation avant la phase E.
	Art.7.6 Maniabilité
Art.7.6	Maniabilité Rappel: *Les concurrents sont tenus de saluer le jury avant de débuter le concours A noter qu'en maniabilité il n'y a aucune précision sur le type de salut. Rôle pédagogique du
Art.7.6.1	juge. Construction et mesure du parcours
	 Rappel Hormis en Amateur Elite GP, lorsque le parcours de maniabilité correspond au même tracé de base que la Maniabilité Combinée le chef de piste peut conserver la même numérotation des portes. Il devra l'indiquer sur le plan en rayant les numéros d'obstacles types marathon ainsi qu'en mentionnant la suite des portes à franchir.
Art.7.6.A	Test de maniabilité Club Rappel:
	* Les cônes sont placés face verticale à l'extérieur des portes comme pour les autres niveaux d'épreuves. A noter : Cela concerne également le dressage combiné et la maniabilité combinée.
Art.7.6,C	Chronométrage de la maniabilité Rappel: * La réduction éventuelle du temps ne peut entraîner de pénalités supplémentaires pour les concurrents déjà passés.
Art.7.6.B	Test de maniabilité Préparatoire et Amateur Construction et mesure du parcours
	* La surface de la carrière doit être équivalente ou supérieure à la surface d'une carrière mesurant <mark>40 m x 120 m</mark> . Si ce n'est pas possible, le nombre d'obstacles doit être adapté.
	La carrière devait mesurer 70 X 120 en 2012

	Art.7.8 Maniabilité Combinée			
Art.7.8	Maniabilité Combinée			
	Rappels: * Les obstacles type marathon sont jugés comme tel depuis la porte de maniabilité qui précède celle qui suit l'obstacle * Le coéquipier peut se lever après le franchissement de la porte qui précède l'obstacle marathon et doit se rasseoir avant de la porte qui suit l'obstacle marathon.			
	Rappel (art.6.1.C.2): * Dans les obstacles type marathon de la maniabilité combinée et les obstacles de marathon, le coéquipier peut se mettre debout uniquement dans les voitures à 4 roues et dans celles à deux roues munies d'un panier de groom, ainsi que communiquer avec son meneur.			
	Art.7.9 Tests d'adresse			
Art.7.9	Contrats • ramassage d'anneaux avec une épée, • but : ballons à mettre dans des fûts en plastique, • foulards à saisir à la main • bordures maraichères • ruelle en « L » • serpentine			
	Chapitre VIII : PENALITES			
	Art.8.1 Dressage			
Art.8.1.A	Notes * Les demi-points peuvent uniquement être utilisés en épreuves Amateur Elite GP.			
Art.8.1.C	Désobéissance			
	* Toute forte résistance dans le mouvement en avant, tout cheval qui rue ou se cabre est considérée comme une désobéissance et est pénalisée par le juge en C Voir également en 8.1.F les pénalités pour désobéissances.			
Art.8.1.F Pénalités				
	Incident : erreur de parcours, désobéissance, équipier mettant pied à terre 1º incident 2º incident 3º incident Élimination			
	Erreur de parcours, désobéissance, équipier mettant pied à terre sont considérés comme des incidents ; quelques soient les 2 premiers incidents, au 3 ^{ème} incident le concurrent est éliminé.			
	* Tout concurrent n'ayant pas obtenu une moyenne de 50% sur le test de dressage, hors pénalités, peut être disqualifié sur décision du jury.			

	Art.8.2 Marathon			
Art.8.2	8.2 Tableau Pénalités			
	FAUTES FAUTES	PENALITES		
	Temps total en dessous du temps minimum dans toutes les phases	0,2 point / seconde		
	Traits : Temps total dans chaque obstacle	0,1 point / seconde		
	Faute d'allure intentionnelle après le dernier obstacle de la phase E	Elimination		
	Rappels: * Trait ou chaînette manquant ou détaché à la fin de la phase E : 10 points * Equipier(s) mettant 2 pieds à terre. A chaque fois : 10 points (C'est l'un ou les 2 équipiers sur un attelage en team)			
Art.8.2.A	Mise pied à terre			
	Rappel: Les pénalités mentionnées s'appliquent dans les phases A et D et en dehors d véhicule n'est pas à l'arrêt.	es obstacles si le		
Art.8.2.B	Art.8.2.B Arrêts			
	Rappels: L'article donne drécision sur les arrêts et sur les pénalités à appliquer en cas d'arrêts non justifiés. Suivant les exceptions mentionnées, les pénalités pour les arrêts peuvent être de 1 point par tranche de 10 secondes entamées ou de 10 points.			
8.2.E	Erreur de parcours hors des obstacles Rappel: * Sur toutes les phases, un concurrent omettant de passer dans un PO ou l'ayant franclienvers, peut faire demi tour pour franchir le PO tant qu'il n'a pas franchi le PO suiv			
Art.8.3	Maniabilité			
	Si un concurrent renverse ou fait tomber un élément d'un obstacle qu'il n'a pas encore franchi, le Président du jury sonne la cloche, arrête le concurrent et le chronomètre pendant la reconstruction de l'obstacle.			
	A noter : Changement important car avant le Président pouvait, si nécessaire sonner.			
	Rappel: * En Amateur Elite GP: le président du jury sonne la cloche ou le signal pour départ au concurrent. Si le concurrent n'est pas entré dans la carrière dans le suivant le premier signal, un second signal est donné et ce concurrent est alors. * Les lignes de départ et d'arrivée sont neutralisées entre le moment où le con la ligne de départ et celui où il a franchi la dernière porte. * Le concurrent encourt des pénalités jusqu'à ce que l'ensemble de l'attelage ligne d'arrivée.	s 60 secondes s éliminé. current a passé		

Art.8.3.E	Define				
AI1.8.3.E	Refus				
	Rappel: * Si un concurrent subit une désobéissance dans un obstacle et renverse une partie de cet obstacle il encours seulement des pénalités pour la désobéissance et 10 secondes seront				
	ajoutées pour la reconstruction.				
	A noter : Il n'y a pas de pénalité pour le ou les éléments tombés lors de L'écriture de l'article est identique au règlement FEI.	e cette désobéissance.			
	Art.8.6 Adresse				
Art.8.6	Adresse				
	FAUTE PEI				
	Chaque contrat non rempli	20 s soit 4 points			
	Chaque seconde de temps réalisé	0,2 point			
	Déplacer ou renverser un fût, un chandelier, une ou plusieurs barres d'un même	2 points			
	contrat				
	à chaque faute				
	Contrat à réaliser par le coéquipier, abordé côté droit c'est-à-dire coté meneur	2 points			
	à chaque faute				
	Ligne de départ ou arrivée non franchie	Elimination			
	Renversement de la voiture	Elimination			
	Départ avant la cloche et abord du 1er contrat	10 points et nouveau			
		départ			
	Aide extérieure	10 points			